



Bordeaux, le 26 juillet 2021,

## L'entente syndicale continue de travailler pour les agent, et tire (encore !) la sonnette d'alarme !!!

Mesdames, Messieurs,

Suite à une réunion des différents représentants de l'entente syndicale (UNSA-SDIS33/SUD/CFDT/FO), nous décidons de porter ENSEMBLE le dossier de la sollicitation opérationnelle qui n'est plus vivable dans des conditions acceptables et ce depuis bien trop longtemps !

Les POJ doivent être renforcés immédiatement sur TOUS les centres impactés par cette augmentation fulgurante.

Le dossier de l'attente aux urgences doit se délier dans un délai rapide et TOUS les acteurs du secours et soins d'urgence doivent prendre leurs responsabilités.

Par ailleurs, malgré l'opposition de nos organisations syndicales, la vaccination obligatoire pour les sapeurs-pompiers semble se dessiner. Nous souhaitons être associés aux décisions de l'établissement sur ce point.

Nous allons demander à être reçus dans les plus brefs délais par Madame la Préfète, responsable de l'engagement opérationnel des sapeurs-pompiers et par Monsieur le Président du conseil d'administration, garant d'un point de vue administratif et financier du SDIS.

L'entente syndicale est le partenaire social majeur du SDIS de la Gironde et saura prendre ses responsabilités si ces sujets essentiels ne trouvent pas une réponse rapide et efficace.

« Seul, nous allons plus vite, **ENSEMBLE** nous allons plus loin ! »

**L'entente syndicale du SDIS 33**

UNSA-SDIS33

M. NOAILLE

SUD

M. EMERY

CFDT

M. MANSOT

Force Ouvrière

M. SIMONPIETRI